

**ENQUÊTE PUBLIQUE POUR AUTORISATION CURAGE CANAUX LOING ET  
BRIARE DANS 13 COMMUNES RÉPARTIES DANS LES DÉPARTEMENTS DU  
LOIRET, DE L'YONNE ET DE LA SEINE-ET-MARNE ;**

**AVIS REÇUS PAR MESSAGERIE**

**Le 23 janvier 2023**

Bonjour Mr l'enquêteur,

En tant que président d'un collectif visant la défense, la valorisation et la promotion du patrimoine fluvial et accessoirement habitant au bord du canal de Briare, je voulais attirer votre attention sur la nécessité de ces opérations de dragage.

La conservation du patrimoine ne vaut que si, il est maintenu en état. Un canal sans bateau, dû à l'impossibilité de naviguer perd très vite son attrait, qu'il soit patrimonial, touristique ou économique. Les exemples du canal de Berry et du canal d'Orléans en sont des exemples frappant. Une simple visite au début de de la connexion du canal de Briare et du canal d'Orléans à Montargis, vous permettrait de voir les conséquences d'un canal non entretenu. L'attractivité d'un canal navigué n'est plus à démontrer. La fréquentation est plus large qu'un canal laissé à lui même, délaissé par les cyclotouristes, les randonneurs et même les pêcheurs.

Dans une conjoncture d'évolution climatique et de sa prise de conscience, réduire l'impact de la pollution est indispensable pour notre avenir. Alors conserver un canal en état pour se préparer au retour du fret fluvial me semble incontournable.

Merci à vous pour avoir pris de lire ces arguments qui soutiennent la nécessité de dragages périodiques de nos canaux.

Cordialement.

D.OURSEAU

Président de l'Entente des canaux du Cnetre France.

---

**Le 24 janvier 2023**

Bonjour Monsieur,

Un Complément suite à mon mail d'hier et à la réunion à la mairie de ce jour.

Nous sommes évidemment très favorable à ce projet qui favorise la navigation sur ces canaux. Le dragage du port de Briare est très attendu. Nous ne voyons aucune remarque concernant les techniques et méthodologies décrites par la DTCB de VNF.

Un regret, le fait que le canal de Briare soit classer "plaisance" en grande partie, interdisant un retour rentable du fret, puisque limitant l'enfoncement des péniches de transport.

Bien à vous.

D.OURSEAU

Président de l'Entente des canaux.

---